

doit s'attendre à des critiques et à des insinuations qui ne sont pas toujours loyales. C'est sans doute ce qui s'est produit dans le cas actuel, et cela a contribué à aggraver l'état de choses existant dans l'Ouest du Canada. Les syndicats ont peut-être commis une erreur en n'annonçant pas au monde entier, au cours des cinq derniers mois, qu'ils étaient toujours disposés à vendre une partie quelconque de leurs approvisionnements au prix courant.

L'honorable M. HUGHES: Qu'est-ce qui les en a empêchés?

L'honorable M. LAIRD: Je ne comprends pas pourquoi ils ne l'ont pas fait. Mais, pour une raison ou une autre, on n'a fait cette déclaration que l'autre jour, au Parlement, bien que j'aie appris la chose comme je m'en venais pour assister à l'ouverture de la Chambre.

Dans la perspective de ce qui pourrait facilement devenir une calamité financière pour notre pays, et en vue des quantités considérables de blé détenues par les syndicats et dont la vente a une telle importance, mes honorables collègues devraient bien réfléchir avant de prononcer des paroles qui pourraient avoir de grandes répercussions et causer beaucoup de tort.

Vu les circonstances, les gouvernements provinciaux n'ont pas hésité à accorder leur aide et, à mon sens, ils ont eu raison. S'ils s'en étaient abstenus, leur inertie aurait pu avoir des conséquences très graves en notre pays. La situation a maintenant de telles répercussions qu'elle a pris une importance nationale. Les pouvoirs des gouvernements provinciaux sont limités, et il faut maintenant se demander si l'état de choses existant n'a pas une importance assez considérable pour l'ensemble du pays pour autoriser le gouvernement fédéral à agir en vue d'y mettre fin. Je m'étonne un peu que le Gouvernement ne se soit pas encore préoccupé de cette question. Les trois provinces des Prairies sont représentées dans le cabinet par cinq ministres; dont deux détiennent les importants portefeuilles des Finances et de l'Agriculture. S'il est quelqu'un qui devrait se tenir au courant de cette question et en bien saisir l'importance, ce devrait être ces deux ministres. L'affaire n'a sans doute pas atteint pour eux les proportions dangereuses qu'elle a pour ceux qui vivent près de la scène de ces activités. Il se peut aussi qu'ils soient à mûrir un projet d'ordre général pour arriver à une solution. Durant la guerre, le gouvernement fédéral a assumé la réglementation de toute la récolte de blé du pays, dans l'intérêt général. A certains points de vue, la situation me semble maintenant plus grave qu'alors, pour des motifs différents

L'honorable M. LAIRD.

il va sans dire, et je conseille au Gouvernement de s'intéresser plus activement à la question qu'il n'a paru le faire jusqu'ici. Tôt ou tard, et plutôt tôt que tard comme on l'a laissé entendre dernièrement, le Gouvernement ira demander l'appui des cultivateurs de l'Ouest. Ces gens pourront alors, avec raison, demander au Gouvernement ce qu'il a fait, ou proposé, ou conseillé, dans ce cas difficile.

Il ne m'appartient pas d'indiquer ce que les ministres devraient faire. On parlait, dans le discours du trône, des commissaires du commerce envoyés dans les diverses parties du monde. Nous connaissons les traités de commerce conclus par le Gouvernement avec divers pays, dont certains ont dernièrement imposé des droits de douane contre notre blé,— de 56 cents le boisseau, dans un cas et 70c., dans un autre. Le Gouvernement ne pourrait-il pas dire à ces pays: "N'est-il pas temps de reviser ces pactes? Si vous interdisez virtuellement l'importation du blé chez vous, n'est-il pas temps de vous enlever certains avantages que nous vous consentons sur nos marchés?" Le Gouvernement pourrait au moins traiter la question comme un sujet d'importance nationale, en vue d'augmenter nos ventes dans les pays qui nous ont fermé leurs marchés par des tarifs prohibitifs.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce sujet. Je voudrais bien faire comprendre au Gouvernement que, si jamais les agriculteurs de l'Ouest ont eu besoin d'aide, d'encouragement et de directives du gouvernement fédéral, c'est bien actuellement. Si le Gouvernement n'accorde pas cet encouragement, il lui faudra répondre à des questions fort sérieuses quand il ira demander l'appui de ces gens.

L'honorable J.-J. HUGHES: Honorables sénateurs, je veux d'abord relever les paroles prononcées au sujet des provinces maritimes par l'honorable sénateur qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône (l'honorable M. Horsey). Il a dit:

On a réduit de 20 p. 100 le prix de transport des marchandises, non seulement sur le National-Canadien, mais aussi sur le Pacifique-Canadien et tous les embranchements de la région de l'Atlantique. Il a été calculé que cette façon d'agir a fait épargner environ trois millions et demi de dollars aux habitants des Provinces maritimes.

Si l'on n'ajoutait pas un mot d'explication, cette affirmation pourrait donner à ceux qui ne connaissent pas toutes les circonstances l'idée que cet abaissement des tarifs des chemins de fer a largement contribué au bien-être des Provinces maritimes. Je désire fournir cette explication. De 1916 à 1920, les prix de transport des voies ferrées canadiennes ont été augmentés de beaucoup, et, pour cette partie